



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E207957

VALABLE JUSQU'AU 23/06/2026

ÉDITÉ LE

27/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/2018

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/10/2024
1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE

Siret : 834 756 181 00030

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 8133993-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP J75185N1244000

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP J75185N1244000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : DBE-SERVICES

77 RUE DES FORGES
ZAC DE CHAMP SAPPEY
38830 ST PIERRE D'ALLEVARD

Téléphone : 04 76 72 22 69

Fax :

Portable : 06 70 21 60 95

Site Internet : <http://www.dbe-services.fr>

E-mail : a.belmonte@dbe-services.fr

Responsabilité légale :

BERTHOLET DAMIEN MARC ANTOINE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Chauffagiste, Couvreur, Électricien, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Plombier, Serrurier métallier, Tailleur de pierres)	24/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Radiateurs électriques, dont régulation.	24/06/2025
o Ventilation mécanique	24/06/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	24/06/2025
o Fenêtres de toit	24/06/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/06/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	24/06/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	24/06/2025
o Isolation des combles perdus	24/06/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	24/06/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.